

PRF – DESCRIPTIF DE PROJET



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) / Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)

DESCRIPTIF DE PROJET PRF¹

Intitulé du projet : Renforcement de l'Engagement communautaire pour la Gestion Alertes des Risques de Déstabilisation Sociales et	Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : PNUD et UNHCR
Personne à contacter concernant le projet : Martine Thérer, Représentant Résident Adjoint, Directrice des Programmes Adresse : PNUD Niger Téléphone : 00227 91208303 E-mail : martine.therer@undp.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et religieuses (MISP/D/ACR),
Site du projet : Régions de Tillabéry, Tahoua, Agadez	
Descriptif du projet : Le projet vise l'amélioration de la collaboration entre les populations en particulier les jeunes et les femmes, les institutions de défense et de sécurité et les structures de consolidation de la paix.	Fonds pour la consolidation de la paix : PBF Autres sources : Apport gouvernemental : En nature Coût total du projet : 3.000.000\$ Date de démarrage du projet proposée : Jan 2016 Date d'achèvement du projet proposée : Déc 2017 Durée totale (en mois) : 24 Mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)² : <u>1</u> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i>	
Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue : Résultat stratégique : 3.1 « La confiance et la coopération entre les différentes Forces de Défense et de Sécurité – FDS- (nigériennes et étrangères) et entre la population et les FDS sont améliorées pour assurer une plus grande stabilité et sécurité dans les zones frontalières » ; Résultat stratégique : 3.2 « Les capacités des communautés dans les zones frontalières sont améliorées pour contribuer à leur propre sécurité et à la consolidation de la paix »	

¹ Il faut accompagner ce document par le formulaire PBF 3.3 : formulaire d'évaluation du projet par le Comité de Pilotage, signé par les co-présidents.

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

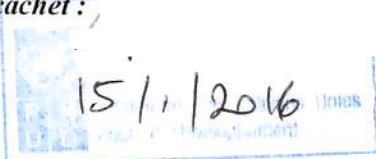


Résultats du projet :

Résultat spécifique 1: *la confiance entre les populations et les FDS est renforcée à travers diverses formations, projets communautaires et campagnes de sensibilisation de masse qui améliorent les connaissances et les capacités techniques des communautés et des techniciens de la sécurité.*

Résultat spécifique 2 : *des mécanismes fonctionnels et inclusif de gestion de la fracture sociale et des menaces sécuritaires sont mis en place et opérationnels*

Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul): (1.1)

*Pour les projets financés par le mécanisme de financement du relèvement
pour la consolidation de la paix (PRF)*

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU	Représentant des autorités nationales
<p><i>Nom du représentant :</i> Martine Thérer,</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Titre :</i> Représentant Résident Adjoint, Directrice des Programmes</p> <p><i>Nom de l'agence :</i> PNUD</p> <p><i>Date et cachet :</i></p> 	<p><i>Nom du représentant :</i> Monsieur Hassoumi Massaoudou</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Titre :</i> <i>Ministre de l'Intérieur de la Sécurité Publique de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et religieuses (MISP/D/ACR)</i></p>  <p><i>Date et cachet :</i> 15 JAN 2016</p>
<p><i>Nom du représentant :</i> Karl Steinacker, Représentant</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i> UNHCR</p> <p><i>Date et cachet :</i> 15-1-2016</p> 	

³ Les domaines de résultat du Fonds sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3)

Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (v compris le Secrétariat PBF).

1 TABLE DES MATIÈRES

Contenu

1	TABLE DES MATIÈRES	3
2	SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
3	INTRODUCTION GENERALE.....	5
3.1	Résultat du Plan des priorités visé par le projet :	5
3.2	Justification du projet:	5
3.3	Cohérence par rapport aux autres projets :	6
3.3.1	Projets du PNUD et HCR hors PBF :	6
3.3.2	Synergies avec les autres projets proposés pour le PBF :	7
4	OBJECTIF DU SOUTIEN DU FONDS ET MISE EN ŒUVRE ...	9
4.1	Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement ‘	9
4.1.1	Les résultats attendus.....	9
4.1.2	Zones d’intervention (région, commune), groupes cibles et activités prévues	9
4.1.3	Bénéficiaires	10
4.1.4	Les activités indicatives suivantes seront mises en œuvre :	10
4.1.5	Enchaînement	11
4.1.6	Participation des femmes et des jeunes	12
4.1.7	Principaux partenaires	12
4.2	Budget.....	13
4.3	Résultat 2 : des mécanismes fonctionnels de gestion de la fracture sociale et des menaces sécuritaires sont mis en place et opérationnels	13
4.4	Capacité des entités de l’ONU bénéficiaires et partenaires d’exécution :	14
5	GESTION ET COORDINATION	15
5.1	Gestion du projet.....	15
5.1.1	Agences d’exécution des projets	15
5.1.2	Comité de technique conjoint au niveau national	15
5.1.3	Comité consultatif au niveau régional.....	15
5.1.4	Comité consultatif au niveau des communes	16
5.2	Gestion des risques:	16
5.3	Suivi et évaluation:	17
5.3.1	Coordination avec le chargé de suivi et évaluation du secrétariat du PBF	17
5.3.2	Mission conjointe de suivi.....	17
5.3.3	Rapports de progrès semestriels et annuels.....	17
5.3.4	Évaluation formative	18
5.3.5	Atelier de revue à mi-parcours	18
5.3.6	Évaluation finale.....	18
5.3.7	Visibilité de l’action	18
5.3.8	Stratégie de Sortie	19
5.3.9	Leçons apprises du JPAD.....	19
5.4	Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)	19
5.4.1	Fonctions de l’Agent administratif.....	19
5.4.2	Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires.....	20
5.4.3	Propriété du matériel, des fournitures et autres biens	20
5.4.4	Information du public.....	20
6	ANNEXE	21
6.1	Annexe A : résumé de projet	21
6.2	Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF	23

2 SIGLES ET ABBREVIATIONS

3 INTRODUCTION GENERALE

3.1 *Résultat du Plan des priorités visé par le projet :*

Le projet proposé est en lien avec le Résultat stratégique 3.1 « La confiance et la coopération entre les différentes Forces de Défense et de Sécurité – FDS- (nigériennes et étrangères) et entre la population et les FDS sont améliorées pour assurer une plus grande stabilité et sécurité dans les zones frontalières » ; et Résultat stratégique 3.2 « Les capacités des communautés dans les zones frontalières sont améliorées pour contribuer à leur propre sécurité et à la consolidation de la paix » du 3^{ème} domaine du plan des priorités pour la consolidation de la paix au Niger : « Renforcement de la sécurité et de la stabilité dans les zones frontalières ».

Il ciblera les initiatives susceptibles d'encourager et renforcer la participation et la mobilisation communautaire pour la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité en mettant un accent particulier sur les leaders religieux et communautaires, les personnes vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les localités frontalières, les transporteurs (les chauffeurs de moto taxi, de taxi brousse, etc.), les femmes qui font le commerce transfrontaliers, etc. qui sont les plus exposés et les plus affectés par la dégradation de l'environnement sécuritaire et sociale et les institutions de défense et de sécurité tant au niveau institutionnel que communautaire.

3.2 *Justification du projet:*

Le Niger est situé en Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel, une zone en proie depuis plusieurs années à différents types de menaces sécuritaires. L'immensité de la région, la porosité des frontières, la faible présence des Etats dans certaines régions frontalières font que le Sahel est devenu un carrefour pour différentes filières du crime organisé qui se livrent à toutes sortes d'activités illicites, principalement le trafic d'armes et de drogue, la migration irrégulière et la traite d'êtres humains. Les activités de groupes tels le MUJAO, ANSAR DINE et le groupe Etat islamique en l'Afrique de l'Ouest, « ex-Boko Haram » (attentats kamikaze, enlèvements, assassinats, endoctrinements) et la radicalisation croissante dans les régions nord du Nigéria, au Cameroun, au Tchad, au Mali et au Niger, freinent les efforts de développement des Etats.

Le Niger dont les 17.807.117 habitants ont de grandes et profondes affinités culturelles et religieuses avec les différentes communautés vivant dans les 07 pays avec lesquels il partage une frontière, demeure jusqu'à présent un îlot de paix dans cette région instable. Mais il fait face à de nombreuses menaces sécuritaires et défis qui freinent ses ambitions de développement. Ces menaces sont le plus fortement ressenties dans les régions frontalières de la Libye au nord, du Mali à l'ouest, du Tchad à l'est et du Nigéria au sud, où l'afflux de population (déplacés, réfugiés, migrants, refoulés, etc.) exerce une forte pression sur tous les mécanismes d'autogestion (gouvernance communautaire, régionale et communale, services sociaux de base, sécurité alimentaire, services de sécurité, infrastructures économiques, de cohésion sociale, etc.).

Entre 2007 et 2014, plusieurs études ont été réalisées par le Niger et ses partenaires techniques et financiers dont le PNUD sur les facteurs de conflits. Les observations faites ont mises en évidence un certain nombre de facteurs⁴ qui restent toujours pertinents dans le contexte actuel et dont le présent projet contribuera à atténuer les impacts. Il s'agit:

- de la vulnérabilité des communes frontalières aux risques de déstabilisation et à la fracture sociale dans les régions de Tahoua, de Tillabéry, d'Agadez et de Diffa ;
- des activités djihadistes et les divers trafics illicites transfrontaliers dont l'acuité dans toutes les zones et villes frontalières constituent des menaces actuelles ;
- de la limitation des moyens de l'Etat qui n'arrivent pas à exercer suffisamment ses missions régaliennes du fait de la vaste étendue du territoire, des difficultés d'accès aux zones désertiques et du coût très élevé d'un déploiement conséquent des forces de défense et de sécurité.
- du faible engagement de la responsabilité des populations et le manque de coordination entre tous les mécanismes de mitigation des conflits mis en place par l'Etat
- du chômage des jeunes, de la pauvreté des femmes et de la montée de la radicalisation religieuse.

⁴ Rapport de l'étude sur évaluation de référence des besoins prioritaires de prévention et gestion des conflits transfrontaliers dans les régions d'Agadez, diffa, Tahoua et Tillabéry pour l'élaboration d'un Prodoc pluriannuel, CABINET DYNAMIQUES-SAHÉL CONSEIL, ETUDES, ANALYSE, FORMATION, Décembre 2014.

En plus de ces facteurs, la présence des réfugiés maliens dans les communes visées par ce projet (plus que 30.000 personnes), apparaît comme un facteur de risque sur la cohabitation pacifique avec les populations hôtes et sur le caractère civil et humanitaire de l'asile.

Tandis que les mécanismes pour favoriser la cohabitation pacifique et le caractère civil et humanitaire de l'asile sont mis en place, l'inclusion des réfugiés dans les mécanismes communautaires de consolidation de la paix et la sécurité dans les communautés hôtes est encore faible.

Enfin, le constat fait sur le terrain en 2010 par les structures étatiques concernées révèle : (i) des cas de désertion de leurs postes de travail par les agents de sécurité du fait du grand banditisme, (ii) des abandons des zones de grand intérêt économique (zones touristiques particulièrement) et (iii) l'accroissement du sentiment d'insécurité à un niveau tel que la promptitude à l'aide et à l'assistance aux personnes en détresse sur les voies publiques s'est émoussée, même au sein des agents des forces de sécurité en raison du manque de collaboration des populations.

Aussi, la restauration de la crédibilité des forces de sécurité se pose-t-elle alors en termes de nécessité et de recherche d'alternatives aux méthodes traditionnelles de gestion de la sécurité publique. En plus, face au constat des limites de l'organisation et des méthodes d'action des services de sécurité, des études menées dans certains pays de la sous-région, depuis une dizaine d'années en vue d'améliorer leur efficacité sur le terrain, ont montré la nécessité de mettre en œuvre des méthodes d'action axées principalement sur la participation communautaire dans le maintien de la sécurité publique, une déconcentration des lieux de décision et une approche préventive des situations d'insécurité et de troubles à l'ordre public. C'est pourquoi, l'approche de « Police de proximité » envisagée dans le cadre d'une loi de sécurité intérieure peut être perçue comme le moyen privilégié d'organisation de la participation des citoyens à la gestion de la sécurité. De façon plus précise, il s'agira dans chacune des communes de mise en œuvre du projet de rechercher et renforcer la collaboration entre les institutions de défense et de sécurité et les populations locales à travers des activités/mécanismes et des synergies/stratégies consensuelles et adéquates. Dans le cadre de ce projet, il ne s'agira pas de mettre en place ou susciter des polices municipales ou autres dispositifs privés de sécurité ou autodéfense. Le projet va plutôt, à travers cette approche communautaire qui inclut l'ensemble des populations vivant dans les communautés frontalières (populations hôtes et réfugiés), renforcer la confiance entre les populations et les FDS et mettre en place des mécanismes de gestion de la fracture sociale et des menaces sécuritaires, entre autre les comités de veille pour l'alerte précoce, les évaluations participatives et inclusives des risques et menaces sécuritaires, le partage d'informations sur les mandats et missions des FDS ainsi que les droits et devoirs des populations.

Le projet d'un montant global de 3.000.000 \$ sera mis en œuvre de façon conjointe par le PNUD et l'UNHCR et leurs partenaires de mise en œuvre dans 08 communes frontalières avec le Mali dans les régions de Tahoua, Agadez et Tillabéry (Tillia, Tchintabaraden et Tassara dans la région de Tahoua, Bankilaré, Abala et Inates dans la région de Tillabéry et Aderbissinat et Gougaram dans la région d'Agadez), identifiés par l'atelier de priorisation du plan des priorités pour la consolidation de la paix au Niger.

3.3 Cohérence par rapport aux autres projets:

3.3.1 Projets du PNUD et HCR hors PBF:

Le projet dénommé « Renforcement de l'Engagement communautaire pour la Gestion Alertes des Risques de Déstabilisation Sociales et Sécuritaires – REGARDS » est en lien avec le mandat et les différents cadres stratégiques de partenariat que le PNUD et de l'UNHCR ont établi avec le Gouvernement du Niger pour soutenir les initiatives nationales de prévention des conflits et de consolidation de la paix et d'amélioration de la sécurité.

Dans ce contexte, l'approche « Police de proximité » qui est une démarche de gestion de la sécurité publique axée sur la communauté et qui tire sa source des limites objectives des méthodes et du maillage des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) actuels, des méthodes dont les caractéristiques principales citées ci-dessus, (forte centralisation des lieux de décision et de conception de la décision, non-participation des bénéficiaires de la sécurité et victimes de l'insécurité à son éradication) ont éloigné les structures de sécurité et leurs personnels de la réalité vécue par les populations en matière d'insécurité. L'approche de police de proximité est une voie novatrice pour les services de sécurité qui fait appel aux principes suivants : le rapprochement, le partenariat et la résolution des problèmes locaux. C'est dans ce cadre que le PNUD a accompagné, le Gouvernement du Niger depuis 2006 dans sa réponse aux différents défis de paix et de développement à travers différents projets. Notamment :

- Le projet « **Jeunes, Paix et Développement dans la Région de Tahoua** » exécuté de Avril 2013 à mars 2015 dans la région de Tahoua qui s'inscrivait dans le plan d'action global élaboré par les autorités du Niger et ses principaux partenaires techniques et financiers pour atténuer les risques de fracture sociale et les risques sécuritaires que représentaient les personnes retournées de la Libye et les jeunes – désœuvrés- en général dans

les communautés d'accueil. Le projet a permis (i) de susciter et de renforcer la contribution des 2000 jeunes à risques dont 20% de femmes dans des initiatives visant la consolidation de la paix

- Les projets régionaux (TICAD phase 1 et 2), « **Renforcement de la paix et la gouvernance dans le Sahel** » et « **Renforcement de la sécurité humaine et la résilience dans le Sahel** ». A travers ces projets, le PNUD a apporté un appui technique et financier à plusieurs mécanismes nationaux de mitigation, prévention des conflits et renforcement de la sécurité, en particulier la HACP (organisation des fora de paix et sécurité dans la région de Tillabéry) ; la CNCCAI (réalisation de campagnes de sensibilisation sur les dangers de la circulation et de la possession d'armes illicites dans 20 communes frontalières) et le SE-SDS (développement des plans communaux de sécurité communautaire).
- Le projet « **renforcement des capacités régionales et locales en vue d'améliorer la sécurité au Niger** » est mis en œuvre de 2014 à 2016 en partenariat avec la mission civile de l'Union Européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger) vise à appuyer les autorités nigériennes notamment le renforcement des moyens logistiques et des coordination des interventions des PCM et de la confiance et du dialogue entre les autorités locales, les chefs traditionnels et religieux, les jeunes et les femmes dans les villages situés à proximité des centres de commandement communs.
- L'UNHCR et ses partenaires mettent en œuvre depuis 2012 un **programme d'assistance et de protection des réfugiés Maliens au Niger**. Ce programme comprend la facilitation de l'accès des réfugiés aux services de base, la documentation, la protection et un appui au Gouvernement pour sécuriser les camps et les zones d'accueil. L'UNHCR mène déjà quelques activités visant la cohabitation pacifique, la participation communautaire dans la sécurité, la résolution des conflits et la protection des camps et des zones d'accueil des réfugiés. Cependant, vue des contraintes budgétaires, les activités dans ces secteurs se limitent actuellement à un minimum et nécessitent un renforcement pour assurer un impact escompté.

3.3.2 Synergies avec les autres projets proposés pour le PBF :

Le projet REGARDS qui intervient dans les communes de Tillia, Tchintabaraden, Tassara, Bankilaré, Abala, Inates, Aderbissinat et Gougaram recherchera des synergies et complémentarités avec les autres projets financés par le PBF, notamment :

- Le projet FAO-UNHCR qui intervient principalement dans les communes d'Inates, Abala, Bankilaré, Dannel, Gougaram, Tassara, Tillia avec l'objectif principal de prévenir la survenance des conflits liés à la gestion des ressources naturelles par un renforcement des capacités des producteurs et productrices pour une meilleure offre et protection des ressources naturelles et leur gestion concertée et inclusive à différents niveaux. De ce fait, dans la mise en œuvre du projet, REGARDS, la synergie sera recherchée au niveau de la coordination des interventions, les questions d'insécurité liées à l'accès et la gestion des ressources naturelles soient prises en compte, et la participation des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les réfugiés.
- Le projet OIM-UNICEF-PNUD qui intervient dans les communes de Dannel, Tassara, Tchintabaraden, Aderbissinat, Ollelewa et Zinder II avec l'objectif d'offrir aux jeunes à risque de radicalisation un cadre holistique de développement à travers leur insertion socio-professionnelle, leur participation dans les mécanismes de prise de décision et leur participation à la consolidation de la paix. Dans le cadre du projet REGARDS, la synergie en termes de coordination des interventions et la participation des groupes vulnérables, notamment les jeunes à risque de radicalisation et d'implication dans les activités illicites seront accentuées dans les communes frontalières (Aderbissinat, Tassara, et Tchintabaraden).
- Le projet PNUD-FNUAP qui intervient dans les communes d'Inates, Abala, Tillia, Tchintabaraden, Tassara Dannel, Aderbissinat, Ollelewa et vise à l'autonomisation des femmes et des jeunes à travers la mise en œuvre de la résolution femmes paix et sécurité. Dans le cadre du projet REGARDS, la synergie sera recherchée au niveau de la coordination des interventions et le PNUD, plus particulier, veillera à la prise en compte de la participation des FDS aux formations et sensibilisations mises en œuvre dans le cadre du dit projet.

Tableau 1 – Aperçu des activités relevant de la consolidation de la paix et des déficits à combler

ences	Résultat ou thématique visés	Source de financement (gouvernement/ PTF)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
UD	Atténuation des risques de fracture sociale et des risques sécuritaires liés au retour des migrants de la Libye (JPAD)	PBF	Insertion socioéconomique des jeunes culture de la paix renforcement de capacité des institutions de consolidation de la paix	22 mois : de Juin 2013 à Mars 2014	1.3830950\$	le projet REGARDS va contribuer à : Mise à l'échelle des initiatives de la sécurité communautaire aussi bien au niveau géographique que des bénéficiaires
	Renforcement de la participation communautaire à la sécurité (Ticad 1&2)	Gouvernement du Japon	mise en place de stratégie de renforcement de la sécurité communautaire au niveau de 14 communes d'Agadez et Tahoua sensibilisation aux dangers des Armes Légères de Petits Calibre dans 20 communes frontalières (Tillabéry et Tahoua)	24 mois d'Avril 2013- Mars 2015 (Ticad 1) 24 mois : Avril 2014- Mars 2016 (Ticad 2)	2.500.000\$ 1.080.000\$	le projet REGARDS va contribuer à : couvrir les communes non couvertes par les projets Ticad prendre en compte les aspects de renforcement de la confiance entre les populations et les FDS
	Renforcement des moyens logistiques et de coordination des interventions des PCM et de la confiance et du dialogue avec les populations	Gouvernement du Japon	renforcement de la coordination des interventions des Postes de commandement mixte renforcement de la confiance entre les populations et les FDS	18 mois : Janvier 2015- Juin 2016	1.695.057,48 \$	le projet REGARDS va contribuer à : Mettre à l'échelle le renforcement de la confiance entre les populations et les FDS
HCR	Amélioration de la cohabitation pacifique, la participation communautaire dans la sécurité, la résolution des conflits et la protection des camps et des zones d'accueil des réfugiés	Multibailleurs, dont USA, Japon, ECHO, France, Suisse, Espagne, etc.	Y compris la promotion de la cohabitation pacifique et de la participation dans la sécurité, résolution des conflits et la protection des camps et des zones d'accueil des réfugiés.	Budgets annuels.	8.150.000\$	Les fonds dédiés à la cohabitation pacifique et l'intégration des réfugiés dans les mécanismes sécuritaires de la population hôte sont encore minimes. 500.000 USD permettront la réalisation des projets destinés à promouvoir la cohabitation pacifique (sensibilisations, mini-projets pour répondre aux besoins de la population hôte) avec un impact significatif. Ils permettront également d'augmenter la participation communautaire dans la gestion des questions de sécurité et la protection des camps et Zones d'accueil.

4 OBJECTIF DU SOUTIEN DU FONDS ET MISE EN ŒUVRE

4.1 Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement

4.1.1 Les résultats attendus

- **Résultat stratégique 1 du domaine 3 : « La confiance et la coopération entre les différentes FDS (nigériennes et étrangères) et entre la population et les FDS sont améliorées pour assurer une plus grande stabilité et sécurité dans les zones frontalières »**

La théorie de changement (ToC): la logique qui sous-tend les interventions proposées est la suivante :

ToC: Si les connaissances des communautés dans les localités frontalières sont améliorées sur les différentes thématiques en lien avec la sécurité, la citoyenneté, les droits de l'homme, la cohabitation pacifique et le genre de sorte qu'ils adoptent des comportements responsables et non de défiance de l'autorité des FDS en matière de sécurité, si les FDS respectent l'éthique et la déontologie de leur profession et si les communautés et les FDS sont engagés ensemble dans la réalisation de projets d'intérêt général, alors ils seront plus enclins à se faire confiance et à coopérer et ils conjugueront mieux leurs efforts pour garantir la paix, la cohabitation pacifique inter et intra-communautaire et partant la sécurité dans les régions frontalières du Niger.

- ❖ **Résultat spécifique 1 de l'intervention: la confiance entre les populations et les FDS est renforcée à travers l'amélioration des initiatives communautaires d'intérêt général et des activités d'information, éducation et communication qui améliorent les connaissances et les capacités techniques des communautés et des techniciens de la sécurité.**

Produit 1 : Les capacités des communautés, de façon spécifique les femmes et les jeunes et des FDS sont renforcées à travers des formations sur différentes thématiques, l'organisation de tribunes citoyennes d'évaluations participatives sur les enjeux sécuritaires, etc.

Produit 2 : La collaboration entre les autorités locales (administratives et communautaires), les populations civiles dont les femmes et les jeunes et les institutions de sécurité est améliorée par le dialogue, à travers les sensibilisations de masse et de proximité, les campagnes de communication à travers les radios de proximité et les projets d'intérêt généraux.

- **Résultat stratégique 2 du domaine 3 : « Les capacités des communautés dans les zones frontalières sont améliorées pour contribuer à leur propre sécurité et à la consolidation de la paix »**

ToC: Si les communautés frontalières disposent de mécanismes, d'outils et de connaissances pour participer davantage à la gestion des questions de sécurité communautaire et se font davantage confiance, et si les acteurs des mécanismes communautaires de paix et de sécurité interviennent à travers un cadre de coordination qui les réunit avec les autorités et les FDS, alors les communautés auront plus de motivation et de capacités pour mitiger les facteurs de déstabilisation dans leurs communautés.

- ❖ **Résultat spécifique 2 de l'intervention : des mécanismes fonctionnels et inclusif de gestion des crises sociales et des menaces sécuritaires sont mis en place et opérationnels**

Produit 1 : Des mécanismes communautaires d'alerte précoce basées sur l'approche de « Police de proximité » favorisant la participation des femmes et des jeunes sont mis en place et fonctionnels.

Produit 2 : Des mécanismes de coordination efficace et inclusif des interventions des différents acteurs notamment les femmes et les jeunes en vue de la « coproduction » de la paix et à la sécurité sont mis en place et opérationnels (des appuis en équipements radios HF, etc.).

4.1.2 Zones d'intervention (région, commune), groupes cibles et activités prévues

Le projet sera mis en œuvre dans les régions d'Agadez, de Tahoua et de Tillabéry dans 08 communes frontalières sur base des critères de vulnérabilité aux facteurs de conflits sociaux et sécuritaires tels que définis et recommandés par l'atelier d'orientation du Plan de priorité pour la consolidation de la paix au

Niger. Il s'agit des communes de Tillia, Tchintabaraden, Tassara, Bankilaré, Abala, Inates, Aderbissinat et Gougaram. Sur les 8 communes ciblées par le projet, 4 sont directement affectées par l'afflux des réfugiés Maliens. Abala héberge un camp de réfugiés, Tassara et Tillia des zones d'accueil des réfugiés et Inates est la porte de première entrée des milliers de réfugiés; elle les accueille en attendant leur relocalisation. Dans l'ensemble, ces communes hébergent plus de 30.000 réfugiés. Les réfugiés dans la région de Tahoua sont accueillis dans une approche hors camps et à Abala, le camp est collé au village et est dans un processus d'intégration dans le village.

4.1.3 Bénéficiaires

Les groupes bénéficiaires visés aussi bien pour le résultat 1 que pour le résultat 2 sont: les communautés, y compris autochtones et réfugiés, les associations à base communautaire de femmes et de jeunes, les forces de défense et de sécurité ; les leaders religieux et traditionnels; les mécanismes communautaires de veille et d'alerte ; la société civile, les ONG locales; les médias (notamment les radios communautaires) et les mécanismes décentralisés de gestion des conflits, les institutions des forces de défenses et de sécurité présentes dans ces régions.

Dans le cadre des projets en cours, le PNUD a déjà développé des partenariats qui permettront de toucher ces groupes cibles ci-dessus à travers les consultations avec le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, la Décentralisation, les Affaires Coutumières et Religieuses, le Conseil National des jeunes, les 08 réseaux de femmes pour la paix ; l'association des chefs traditionnels et les radios communautaires. Le ciblage des réfugiés se fera ensemble avec la Direction Générale de l'État Civil et des Réfugiés et d'autres partenaires travaillant avec les réfugiés à travers la base de données des réfugiés et les comités des réfugiés déjà existants.

Il sera assuré que tous les sous-groupes de la population participent dans les activités du projet. En particulier les couches de populations qui pourraient avoir des comportements remettant en cause la sécurité et celles qui pourraient être affectés par une dégradation sécuritaire. Ces groupes spécifiques seront identifiés sur la base des différentes évaluations et des critères choisis par le comité de pilotage du PBF pour la rétention des communes et également l'évaluation de base par le secrétariat du PBF et les évaluations participatives sur les menaces et risques de déstabilisation, de fragilisation de la cohésion sociale et de la sécurité communautaire, qui seront réalisées au début du projet.

4.1.4 Les activités indicatives suivantes seront mises en œuvre :

Dans un premier temps, les activités visent à favoriser l'objectif de « proximité » entre FDS et les populations. Les forces de sécurité seront encouragées à développer une approche des enjeux de sécurité prenant en compte de manière concrète et effective les préoccupations des citoyens en matière de sécurité. Elles doivent également, par leur présence visible dans les lieux de vie des citoyens, développer des modes d'action qui les rassurent quant à la possibilité de faire appel à tout instant à la protection. Elles doivent être perçues comme légitimes dans leurs interventions par toutes les composantes de la société.

Ci-après les activités non exhaustives prévues :

➤ Activités planifiées Produit 1 du résultat 1:

- Formations des leaders communautaires, des jeunes, des femmes, des réfugiés sur la citoyenneté, les droits de l'homme, les enjeux sécuritaires et les missions des FDS.
- Formation des FDS sur les droits de l'homme, les droits et devoirs des réfugiés et le caractère civil et humanitaire de l'asile, l'interaction avec les civils, etc.
- Organisation de tribunes citoyennes et des évaluations participatives avec des groupes spécifiques dont les femmes et les jeunes sur les risques de déstabilisation sécuritaire, de fragilisation de la cohésion sociale avec les communautés, les autorités administratives, les élus locaux et les FDS pour l'élaboration d'une stratégie participative de consolidation de la paix et de la sécurité.

➤ Activités planifiées Produit 2 résultat 1:

- Projets d'intérêts généraux de courte et moyenne durée par les FDS et les communautés dont des groupes/associations de femmes et de jeunes

- Activités de masse (sensibilisation, activités sportives, culturelles, commémoratives en lien avec la paix et la sécurité) et confection de supports de sensibilisation (banderoles, affiches, brochures, boîtes à image, etc.)
- Conception et diffusion de messages et de spots radiophoniques en langues nationales.

Dans un second temps, les activités doivent veiller à la « coproduction locale de sécurité » qui consiste à faciliter la prise de conscience par les pouvoirs publics que la sécurité résulte d'un ensemble de facteurs qui ne reposent pas tous sur la seule action des FDS et de la justice. Une politique de sécurité ne peut réussir sans s'appuyer sur un partenariat local, étroit et confiant, mais aussi efficace et ne diluant pas l'exercice par chacun de ses responsabilités institutionnelles. Ci-dessous, les activités pouvant contribuer à l'approche de « Police de proximité » :

➤ **Activités planifiées Produit 1 du résultat 2 :**

- Appui pour la mise en place/ redynamisation de mécanisme de paix dans les communes selon l'approche « Police de proximité ».
- Formation en SAP, formation sur l'approche de « Police de Proximité » des membres des comités de veille communautaire et appui en supports didactiques (boites à image, équipements de sensibilisation, vidéo projecteurs, etc.).

➤ **Activités planifiées Produit 2 résultat 2 :**

- Appui à la mise en place d'un partenariat (formation au réseautage, coordination) entre les structures de consolidation de la paix dont des structures de femmes et d jeunes et les institutions de sécurité selon l'approche de la « police de proximité » entre les mécanismes pour la consolidation de la paix et la sécurité.
- Appui en équipement de communication pour la coordination les mécanismes d'alerte et la réponse rapide (achat de radio HF, etc.).
- Ateliers d'échanges de connaissances et d'expériences avec les différents groupes dont les femmes et les jeunes

4.1.5 Enchaînement

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un appel à proposition publique pour la sélection d'un/des partenaires de mise en œuvre sera fait conformément aux procédures de sélection des partenaires du PNUD.

Les propositions des prestataires devront s'orienter vers la promotion de la police de proximité orientée vers le développement de la prévention, l'implication véritable des populations, des acteurs politiques et de la société civile à la co-production de la sécurité et une gestion professionnelle de la répression dans le respect des droits humains par les agents de sécurité publique. Pour cela, les partenaires étatiques de mise en œuvre, entre autre la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, de même que les jeunes, les femmes, les leaders communautaires devront être associés aux diagnostics des besoins et des interventions.

Pour la partie inclusion des réfugiés, l'UNHCR fera l'implémentation directe à travers son staff de terrain et en coopération avec la Direction Générale de l'Etat Civil et des Refugies, qui relève du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Affaires coutumières et religieuses. La Direction Générale de l'Etat Civil et des Refugies est la structure gouvernementale partenaire de l'UNHCR qui assure le respect des droits des réfugiés au Niger, leur inclusion ainsi que leur protection juridique et physique au Niger.

Le gros des activités seront pilotés (organisés et financés) par le PNUD et ses partenaires. Dans les 4 communes qui accueillent des réfugiés, l'UNHCR et son partenaire étatique, la Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés, faciliteront d'un côté l'intégration des représentants des réfugiés dans les groupes cibles par ces activités – c'est-à-dire que l'UNHCR et la DGEC-R assureront que des réfugiés sont représentés dans les activités et soutiennent le ciblage des participants réfugiés. D'autre coté UNHCR et DGEC-R contribuent à ces activités pilotés par le PNUD à travers l'animation des modules liés aux droits des réfugiés, la cohabitation pacifique et la maintenance du caractère civil et humanitaire de l'asile.

L'UNHCR et la DGEC-R mettront leurs ressources humaines et leur expertise technique au profit des activités pilotés par le PNUD. En plus de ceci l'UNHCR va piloter (organiser et financer) quelques activités qui visent particulièrement à la cohabitation pacifique entre réfugiés et population hôte (projets d'intérêt généraux, sensibilisations de masse) et des formations spécifiques sur des thèmes liés à la présence des réfugiés.

Le cadre de résultats illustre la répartition des activités pilotes par le PNUD et par l'UNHCR.

En vue de garantir la participation effective et efficiente des jeunes et des femmes, un comité ad hoc sera mis en place pour assurer la qualité des interventions tout au long du processus. En plus des évaluations périodiques qui permettront de comptabiliser les acquis et les insuffisances et de décider de la nouvelle orientation à imprimer au processus.

4.1.6 Participation des femmes et des jeunes

En vue de garantir la prise en compte du genre, la collaboration des femmes et des jeunes sera égale à celle des hommes en tant que bénéficiaires directs dans la mise en œuvre des activités dès la cartographies des capacités existantes dans chaque commune ou région, jusqu'à l'identification des activités précises et la composition des mécanismes de gestion qui seront mis en place au niveau communal. Pour cela, ils participeront pleinement à toutes les étapes du cycle de gestion du projet. En plus, les formations et les activités de sensibilisation mettront l'accent sur les questions du genre et les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, entre autres les résolutions 1325, 1820, 1880, les cadres juridiques nationaux de promotion et protection des droits des femmes. Ici une synergie sera recherchée avec le projet élaboré par l'UNFPA et le PNUD dans le cadre du financement du Plan de priorité pour la paix et la sécurité au Niger avec les fonds PBF.

Par ailleurs, l'avantage sera donné aux organisations et réseaux de femmes et de jeunes dans le choix des partenaires de réalisation du projet. Enfin, un ciblage spécifique de femmes et des jeunes sera fait dans le cadre des activités en rapport avec les tribunes citoyennes, les évaluations participatives des facteurs/menaces à la sécurité, l'identification des initiatives communautaires ou des travaux d'intérêt généraux, etc.) compte tenu du fait qu'ils sont les plus affectés par les violences physiques, psychologiques et économiques issues de la dégradation de la situation sécuritaires, des pratiques contraire à l'éthique des missions des FDS, de la manipulation de certains leaders d'opinion qui se fondent sur leur fort taux d'analphabétismes et des pesanteurs culturelles et religieuses.

Le PNUD, l'UNHCR et leurs partenaires veilleront à ce que des risques et vulnérabilités des femmes et jeunes par rapport au fait d'être des victimes des conflits et/ou au fait de devenir des acteurs de déstabilisation sont prises en compte dans les activités prévues par le projet (sensibilisations, projets d'intérêt général et en particulier dans l'élaboration des stratégies de participation communautaire à la consolidation de la paix et de la sécurité. Des jeunes à risque (p.ex. des jeunes sans activité de génératrice des revenus) seront particulièrement impliqués dans les activités d'intérêt générale et un plaidoyer pour l'affectation des éléments sécuritaires féminins sera fait pour faciliter l'accès des femmes aux FDS.

4.1.7 Principaux partenaires

- ❖ Le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et religieuses, est l'institution du Niger responsable de toutes les questions de sécurité, y compris le commandement des forces de police et de la garde nationale et la coordination des Patrouilles Mixtes présentés dans toutes les régions.
- ❖ La Direction Nationale du Génie Militaire, sera impliqué dans la mise en œuvre des ouvrages d'intérêt généraux de type infrastructure.
- ❖ Le Ministère de la communication, à travers sa Direction des radios communautaires, appuiera la production et diffusion des messages de sensibilisation par les radios communautaires dans les communes d'intervention. Un renforcement des capacités des modérateurs sera assuré pour une meilleure animation des différentes thématiques liés à la sécurité et la consolidation de la paix.

- ❖ Le Ministère de la jeunesse et des sports à travers le Conseil National des Jeunes (CNJ), interviendra dans l'identification des jeunes à risque.
- ❖ La Direction générale de l'état civil et des réfugiés, facilitera la partie inclusion des réfugiés, comme c'est l'intuition étatique qui est chargé d'assurer le respect des droits des réfugiés au Niger, leur inclusion ainsi que leur protection juridique et physique.
- ❖ Les Mairies et les Conseils régionaux, ont pour mandat de gérer la vie communale et le développement régional, y compris les questions sécuritaires. Ils seront membres actifs des comités consultatifs au niveau communal et régional qui pilotent et évoluent les activités du projet. En plus de ceci des lettres d'accord pour des activités spécifiques.
- ❖ Les Organisations de la société civile, seront identifiées pour la mise en œuvre des activités au niveau communautaire.
- ❖ Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité des Zones Sahélo-Sahariennes du Niger, est un mécanisme gouvernemental qui développe la stratégie d'intervention dans les domaines de la paix de la sécurité et du développement. Le secrétariat jouera un rôle consultatif dans la mise en œuvre du projet.
- ❖ Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), est l'institution étatique qui veille à la prise en compte des questions de consolidation de la paix au Niger. Elle co-préside le comité de pilotage du PBF au Niger et pourra appuyer la mise en œuvre des activités sensibles, comme par exemple des tribunes des citoyens.
- ❖ Commission Nationale de Contrôle et de Collecte des Armes Illicites (CNCCAI), est la structure étatique qui pourra animer des sensibilisations sur la non-prolifération des petites armes illicites dans les communes ciblées.

4.2 Budget

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Résultat 1 : la confiance entre les populations et les FDS est renforcée à travers diverses formations, projets communautaires et campagnes de sensibilisation de masse qui améliorent les connaissances et les capacités techniques des communautés et des techniciens de la sécurité				
Numéro du produit/ activité	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU (voir le tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1.1	les projets d'intérêt généraux et des activités de sensibilisation de masse sont organisés pour favoriser la mobilisation et la participation communautaire	PNUD UNHCR	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7	
Produit 1.2	les capacités techniques des communautés et des FDS sont renforcées à travers des formations sur les enjeux sécuritaires, les droits de l'Homme	PNUD UNHCR	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7	
4.3 Résultat 2 : des mécanismes fonctionnels de gestion de la fracture sociale et des menaces sécuritaires sont mis en place et opérationnels				
Produit 2.1	- les mécanismes communautaires d'alerte précoce sont mis en place et fonctionnels	PNUD UNHCR	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7	
Produit 2.2	- un mécanisme de coordination efficace et inclusif des interventions des différents acteurs contribuant à la paix et	PNUD UNHCR	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7	

	à la sécurité est mis en place et fonctionnel			
Sous-total	PNUD		2,616,823 USD	
Coûts indirects (@ 7%)			183,177 USD	
Sous-total	UNHCR		186,916 USD	
Coûts indirects (@ 7%)			13,084 USD	
	TOTAL BUDGET PNUD		2,800,000 USD	
	TOTAL BUDGET UNHCR		200,000 USD	
	GRAND TOTAL		3,000,000 USD	

Tableau 3 : Budget par catégories de dépense de l'ONU

Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire		Total
	PNUD	UNHCR	
1. Personnel et autres employés	108,713	46,000	154,713
2. Fournitures, produits de base, matériels	50,000	5,000	55,000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	102,550	5,000	107,550
4. Services contractuels	2,199,970	120,916	2,320,886
5. Frais de déplacement	60,590	5,000	65,590
6. Transferts et subventions aux homologues	-	-	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	95,000	5,000	100,000
Sous-total	2,616,823	186,916	2,803,739
8. Coûts indirects (@ 7%)	183,177	13,084	196,261
TOTAL	2,800,000	200,000	3,000,000

4.4 Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Agence chef de file : Le PNUD interviendra dans les communes frontalières en tenant compte du contexte spécifique de chaque localité tant du point de vue sécuritaire que du point de vue des acteurs et bénéficiaires directs et indirect. L'UNHCR contribuera à la mise en œuvre du projet pour faciliter l'inclusion des réfugiés dans les activités visant l'ensemble des habitants des communautés frontalières et pour apporter son expertise en termes de préservation du caractère civil et humanitaire de l'asile ainsi que des droits et devoirs des réfugiés. L'UNHCR a des bureaux de terrain qui couvrent les communes ciblées par le projet qui hébergent des réfugiés (Bureau de Tillabery, d'Abala, et de Tahoua). Le PNUD a un bureau à Agadez.

De façon générale, le PNUD veillera à la collaboration avec les partenaires nationaux, internationaux et locaux qui ont fait preuve de bonnes capacités dans la gestion et la mise en œuvre des projets de renforcement de la sécurité frontalière et communautaire. Il s'agit, entre autres, du ministère de l'Intérieur, de la HACP, du SE-SDS et de quelques ONGs. Quant aux activités touchant de près ou de loin les réfugiés et les communautés d'accueil, l'UNHCR coopèrera avec la DGEC-R. La DGEC-R sera le partenaire nationale pour faciliter l'inclusion des réfugiés dans les architectures de paix et de sécurité, ainsi que pour les formations conjointes en matière de maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile et des droits et devoirs des réfugiés.

Les comités de veille qui existent dans les camps et les zones d'accueil des réfugiés et les comités des réfugiés seront également des partenaires importants pour l'inclusion des réfugiés dans les activités communautaires et les mécanismes de paix et sécurité.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	ENTITÉ 1: NOM	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD - 2014	Ressources CORE	1.149 165\$	
		Gouvernement du Japon Peace Building Fund	1.796 558 \$ 718400 \$	
	UNHCR – 2014	Multiple Donateurs	28.000.000	
Année financière en cours	PNUD – 2015	Ressources CORE	711.897 \$	
		Gouvernement du Japon Peace Building Fund	2.770.089 \$ 358657 \$	
	UNHCR – 2015	Multiple Donateurs	20.179.468 \$	

5 GESTION ET COORDINATION

5.1 Gestion du projet

Le projet sera exécuté selon les modalités DIM - modalité de mise en œuvre directe par les agences. Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'attente (MOU) selon les cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d'exécution. Pour cela, des VNU nationaux seront recrutés et installés dans chaque commune. Ils apporteront un appui technique et financier aux partenaires de mise en œuvre pour la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers. L'agence lead assurera la compilation du rapport inter-agence qui sera remis au Secrétariat du PBF pour validation par le comité de pilotage du projet.

5.1.1 Agences d'exécution des projets

Les agences spécialisées de l'ONU serviront d'agences d'exécution du projet. L'UNHCR s'appuiera sur son staff de terrain en coopération avec le staff de terrain de la Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés. Le PNUD engagera l'expertise des ONG internationales et nationales, ainsi que celle du Gouvernement en tant que partenaires de mise en œuvre. La coordination et l'engagement effectif de ces agences seront facilités par l'agence désigné comme lead « PNUD » qui assurera l'implication active de toutes les agences.

Toutefois, afin de maximiser l'efficacité et l'efficience selon la présence dans les régions, chaque agence prendra le leadership au niveau régional.

5.1.2 Comité de technique conjoint au niveau national

Le projet sera placé sous le suivi technique de ce comité, composé des points focaux des différents ministères techniques et des agences d'exécution. Il servira de mécanisme de coordination technique au niveau national. Il traitera de toute la mise en œuvre du projet et requiert une collaboration intensive avec les autres agences ainsi qu'avec des prestataires de services non étatiques (ONG, prestataires privés) pour s'assurer du bon déroulement des interventions planifiées. Le CTC fournira des directives techniques pour l'atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail, validera les rapports d'avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Les membres du comité technique conjoint entreprendront des missions conjointes régulières de suivi sur le terrain. Ce comité aura des rencontres régulières chaque semestre et de façon extraordinaire au besoin.

5.1.3 Comité consultatif au niveau régional

Un comité consultatif régional, instance de coordination technique intersectorielle sera mis en place sous le leadership des agences selon leur représentation dans les régions. Il se réunira deux fois par an dans une des communes pour le suivi des actions planifiées dans les communes cibles de la région ainsi que la formulation des recommandations. Chaque direction sectorielle régionale ainsi que des délégués des jeunes seront représentés. Cet atelier sera précédé par une visite conjointe de terrain des membres du comité sur les différents projets.

5.1.4 Comité consultatif au niveau des communes

Le projet s'appuiera sur des mécanismes de gestion et de suivi de projet existant au niveau communal (tout en comblant le gap dans des communes ne disposant pas d'un tel instrument) en lien avec les interventions des autres agences. Instance de coordination intersectorielle, opérationnelle du projet, ce comité se réunira chaque trimestre sous le leadership du maire, de concert avec les leaders d'opinions, les représentants des bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre, le chargé de projet (VNU) et le staff terrain UNHCR. Il donnera des avis sur la mise en œuvre des interventions et y traitera des difficultés rencontrées à cet effet.

5.2 Gestion des risques:

Les principaux risques et menaces à la mise en œuvre du projet ont été identifiés lors de l'élaboration de la matrice de gestion des risques du Plan des Priorités pour la Consolidation de la Paix au Niger. Ils sont toujours d'actualité. Leur probabilité comme leur gravité, ainsi que les stratégies d'atténuation possibles sont en grande partie liées :

- A la fragilité du contexte sécuritaire au Sahel,
- A l'orientation des élections dans certains pays frontaliers du Niger qui pourraient occasionner des déplacements de population et partant des pressions démographiques importantes,
- A l'organisation des élections générales au Niger avec leur corolaire de violences potentielles, de violations des droits de l'homme et de manipulation des jeunes.

En outre, d'autres facteurs de risque liés à la bonne gestion du projet devront être pris en compte.

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Sécuritaire			
La dégradation de la situation sécuritaire due à l'adhésion de certaines populations aux discours radicaux, l'instabilité sécuritaire dans les pays frontaliers, etc. qui pourraient compromettre la mise en œuvre et le suivi des interventions (indisponibilité des bénéficiaires, limitation des mouvements du staff dans les zones d'intervention, etc.)	Haute	Moyen	Utilisation d'acteurs locaux dont les déplacements dans les zones concernées sont moins limités et qui sont moins touchés par les mesures sécuritaires restrictives du SNU
La dégradation de la situation sécuritaire dû aux tensions politiques à l'approche des élections et/ou dans la période post-électorale, etc. pourrait limiter les mouvements du staff dans les zones d'intervention	Moyen	Moyen	Utilisation d'acteurs locaux dont les déplacements dans les zones concernées sont moins limités et qui sont moins touchés par les mesures sécuritaires restrictives du SNU
Opérationnel			
Les procédures internes des agences peuvent retarder la mise en œuvre du projet	Haute	Haute	Déterminer les interventions par agence au moment de l'élaboration des soumissions conjointes.
Faible capacité technique et institutionnelle ou absence des partenaires de mise en œuvre au niveau local	Moyen	Moyen	Les mesures suivantes seront privilégiées : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités institutionnelles et techniques, - Orientation sur les procédures de mise en œuvre, - Recrutement de volontaires nationaux des nations unis et

			Organisation de rencontre de coordination avec les partenaires de mise en œuvre
Politique			
Émergence de conflits liés à la période pré-électorale	Moyenne	Haute	Démarrer la mise en œuvre effective des activités après les élections.
Contexte politique modifié ou changement de vision de la consolidation de la paix, au regard de la situation politique et sécuritaire fragile.	Faible	Haute	Associer à l'analyse de la situation toutes les parties prenantes au projet et veiller à la neutralité des options et des opérations envisagées
Social et économique			
Le projet risque de créer une inflation conjoncturelle qui limiterait l'accès à certains services/marché/moyens de consommation aux populations qui ont un faible pouvoir d'achat.	Haute	Faible	Les microprojets vont tenir compte de l'évaluation d'impact social et économique Une évaluation initiale des coûts des prestations de service et implication de l'association des consommateurs (si existant) seront invités au cours des rencontres des comités de gestions

5.3 *Suivi et évaluation:*

5.3.1 **Coordination avec le chargé de suivi et évaluation du secrétariat du PBF**

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec la partie nationale et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis au responsable Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

5.3.2 **Mission conjointe de suivi**

Des visites conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Cette évaluation externe sera également complétée par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

5.3.3 **Rapports de progrès semestriels et annuels**

Conformément aux dispositions administratives relatives à la responsabilité, la transparence et la production et transmission des rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires au PBSO, le PNUD et l'UNHCR assumeront pleinement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés. Ces fonds seront gérés par chaque agence conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

En vue de l'acheminement et la validation par le comité de pilotage et ensuite au PBSO, le PNUD, en tant qu'agence lead fournira au secrétariat du PBF les rapports suivants :

- 02 rapports d'activité semestriels intermédiaire, à soumettre au plus tard le 15 du mois introduisant le nouveau semestre
- 02 rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- 02 états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à chaque agence par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- 01 rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

- 01 états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

5.3.4 Évaluation formative

Une évaluation formative ou encore l'évaluation de l'évaluabilité sera organisée en collaboration avec le secrétariat du PBF et le PNUD et l'UNHCR entre le 6^{ème} et le 9^{ème} mois de mise en œuvre du projet. Elle permettra d'analyser l'approche et la faisabilité du projet et permettra de corriger des erreurs de design dans la mise en œuvre du projet en proposant des ajustements mineurs nécessaires. Elle sera financée entièrement par le PBSO qui prendra en charge les honoraires d'un consultant indépendant avec l'assistance sur le terrain du secrétariat technique et de l'équipe du projet.

5.3.5 Atelier de revue à mi-parcours

Un atelier de revue sera réalisé à mi-parcours afin de mesurer l'impact et la pertinence des activités mises en œuvre par rapport aux objectifs initiaux. Cet atelier sera organisé par l'agence lead de concert avec les autres agences, la contrepartie gouvernementale, les représentants des bénéficiaires et les autres acteurs de mise en œuvre. Selon les résultats de cet atelier, des ajustements seront proposés afin d'améliorer l'efficacité de l'action dans son ensemble. Cet atelier sera organisé dans le dernier trimestre de la première année d'exécution dans une des régions du projet. Un consultant national sera recruté pour faciliter l'atelier et sera en charge de l'élaboration du rapport qui sera partagé avec le Secrétariat et le comité de pilotage du PBF pour orientations stratégiques.

5.3.6 Évaluation finale

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de projet initial ou revu. Cette évaluation sera réalisée par le PBSO en collaboration avec les agences de mise en œuvre. Le PBSO prendra en charge les frais du consultant international, les agences de mise en œuvre apporteront leur contribution dans l'élaboration des termes de référence de l'évaluation et la disponibilité de toutes les ressources ou compétences dont le consultant pourrait avoir besoin pour conduire à bien l'évaluation. Le secrétariat du PBF va assurer la coordination du processus. Le rapport de l'évaluation sera partagé avec les agences pour commentaires ou clarification avant d'être soumis au comité de pilotage pour validation finale.

5.3.7 Visibilité de l'action

La visibilité de l'action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière différentes catégories de bénéficiaires du projet des communes cibles des régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry ainsi que les activités réalisées.

Audience locale et nationale

- Une cérémonie de lancement sera organisée dans une des communes, et des communiqués de presse informeront les médias nationaux du début et de l'achèvement de l'action.
- Des plaques seront apposées sur les constructions/réhabilitation pour souligner le soutien de PBSO et la collaboration avec le Gouvernement du Niger inclus la HACP, les agences du SNU et les partenaires de mise en œuvre
- Les logos de PBSO, du SNU, du Gouvernement du Niger et des partenaires de mise en œuvre seront également présents sur le matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules, les supports de communication, etc.
- Le soutien de PBSO, de même que la collaboration avec le PNUD, l'UNHCR, le Gouvernement du Niger et les partenaires de mise en œuvre sera souligné lors des diffusions des émissions radiophoniques, et des posters, brochures, publications et autres matériels promotionnels rendront visible l'apport du bailleur.

Audience internationale

- L'action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et Twitter ou les blogs des agences, pour illustrer les avancements des interventions et illustrer le projet à travers le quotidien des groupes entre autres les femmes, les jeunes, etc bénéficiant du projet et leurs communautés.
- Des reportages photos et vidéos seront réalisés pour mettre en avant les diverses composantes de l'action.

5.3.8 Stratégie de Sortie

Dans le cadre du projet renforcement de la paix et de la gouvernance dans le Sahel (TICAD1), 12 communes qui ont bénéficié d'un appui pour la mise en place d'un plan stratégique de sécurité communautaires se sont engagées à inscrire dans leur budget d'investissement la mise en œuvre de ces plans. Cette expérience servira de leçon et de bonne pratique pour informer et inspirer le projet REGARDS. Ainsi, durant toute la période de mise en œuvre du projet, un appui technique, un plaidoyer auprès des gouvernorats et conseils communaux seront apportés aux communes pour clairement identifier les mécanismes qui leur permettront d'inscrire dans leur Plan de Développement Communal (PDC) ainsi que dans leur budget d'investissement annuel, les actions susceptibles de pérenniser « l'approche de sécurité communautaire » qui sera vulgarisée tout au long du projet. Par ailleurs, le projet s'appuiera sur les mécanismes déjà existant, mis en place par les différents partenaires intervenant dans la sécurité communautaire au Niger notamment par la HACP, SE-SDS, et la CNCCAI. En plus, des organisations de la société civile telles que les associations des leaders religieux et communautaires, les organisations de femmes intervenant dans la consolidation de la paix et la sécurité, le Conseil National des Jeunes seront renforcer pour mieux intégrer dans leur programme les aspects liés à la sécurité communautaire. En se focalisant sur le renforcement de la collaboration entre les communautés et les FDS, le projet contribuera à créer une synergie entre les différentes approches au niveau communautaire.

En plus les partenaires de mise en œuvre au niveau communal et régional bénéficieront de renforcement de capacités techniques et institutionnelles (appui à la mise en place du dispositif et outils durables et formation en mobilisation de ressources).

5.3.9 Leçons apprises du JPAD

Le projet JPAD n'a pas touché la dimension sécurité communautaire dans les zones frontalières, toutefois, l'implication de toutes les parties prenantes dans la prise de décision sur les questions pertinentes à la réussite, l'appropriation et la pérennité du projet sont autant de facteurs important pour l'atteinte des objectifs du projet. Ainsi, comme indiqué dans les arrangements de mise en œuvre, des comités consultatifs et inclusifs seront mis en place pour apporter des orientations techniques lors de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Aussi, on veillera à ce que le ciblage et l'implication des jeunes et des femmes en particulier soit systématique à toutes les phases du projet soit directement par les agences ou leurs partenaires de mise en œuvre.

5.4 Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

5.4.1 Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁵ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;

⁵ Disponible à l'adresse www.un.org/News/Press/docs/2008/08/080611nptf.html

- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

5.4.2 Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

5.4.3 Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

5.4.4 Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>). **Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)**

6.1 Annexe A : résumé de projet



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Numéro et intitulé du projet :	Renforcement de l'Engagement communautaire pour la Gestion Alerté des Risques de Déstabilisation Sociales et Sécuritaires – REGARDS -	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	PNUD et UNHCR	
Partenaire(s) d'exécution :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et religieuses (MISP/D/ACR), ❖ Le Ministère de la communication (MC), ❖ La Direction Nationale du Génie civil de l'armée (DNGCA), ❖ La Direction des radios communautaires, ❖ Le Ministère de la jeunesse et des sports/ Conseil National des Jeunes (CNJ) ❖ La Direction Générale de l'État Civil et des Réfugiés (DGEC-R), ❖ Les Mairies, les Conseils régionaux ❖ Les Organisations de la société civile, etc; ❖ Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité des Zones Sahélo-Sahariennes du Niger. ❖ La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ❖ La Commission Nationale de Contrôle et de Collecte des Armes Illicites (CNCCAI) 	
Site :	Communes d'Inates, Abala, Bankilaré, Tassara, Tillia, Tchintabaraden, Aderbissanat, Gougaram	
Budget approuvé pour le projet :	3.000.000\$	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : Janvier 2016	Date d'achèvement prévue : Décembre 2017
Descriptif du projet :	Le projet vise l'amélioration de la collaboration entre les populations en particulier les jeunes et les femmes, les institutions de défense et de sécurité et les structures techniques mise en place au NIGER pour la consolidation de la paix et la sécurité.	
Résultats du projet :	<p>Résultats du projet :</p> <p>Résultat spécifique 1: <i>la confiance entre les populations et les FDS est renforcée à travers diverses formations, projets communautaires et campagnes de sensibilisation de masse qui améliorent les connaissances et les capacités techniques des communautés et des techniciens de la sécurité.</i></p> <p>Résultat spécifique 2 : <i>des mécanismes fonctionnels de gestion de la fracture sociale et des menaces sécuritaires sont mis en place et opérationnels</i></p>	
Domaines de résultat du Fonds :	<p>Résultat stratégique 3.1 « <i>La confiance et la coopération entre les différentes Forces et Défense et de Sécurité – FDS- (nigériennes et étrangères) et entre la population et les FDS sont améliorées pour assurer une plus grande stabilité et sécurité dans les zones frontalières</i> » ;</p> <p>Résultat stratégique 3.2 « <i>Les capacités des communautés dans les zones frontalières sont améliorées pour contribuer à leur propre sécurité et à la consolidation de la paix</i> »</p>	

<p>Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :</p>	<p>1</p>
<p>Activités principales du projet :</p>	<p>Activités planifiées Produit 1 du résultat 1: Formations des leaders communautaires, des jeunes, des femmes, des réfugiés sur la citoyenneté, les droits de l'homme, les enjeux sécuritaires et les missions des FDS. Formation des FDS sur les droits de l'homme, les droits et devoirs des réfugiés et le caractère civil et humanitaire de l'asile, l'interaction avec les civils, etc. Organisation de tribunes citoyennes et des évaluations participatives des risques de déstabilisation sécuritaire, de fragilisation de la cohésion sociale avec les communautés, les autorités administratives, les élus locaux et les FDS pour l'élaboration d'une stratégie participative de consolidation de la paix et de la sécurité.</p> <p>Activités planifiées Produit 2 résultat 1: Projets d'intérêts généraux de courte et moyenne durée par les FDS et les communautés. Activités de masse (sensibilisation, activités sportives, culturelles, commémoratives en lien avec la paix et la sécurité) et confection de supports de sensibilisation (banderoles, affiches, brochures, boîtes à image, etc.) Conception et diffusion de messages et de spots radiophoniques en langues nationales.</p> <p>Activités planifiées Produit 1 du résultat 2 : Appui pour la mise en place/ redynamisation de mécanisme de paix dans les communes selon l'approche « Police de proximité ». Formation en SAP, formation sur l'approche de « Police de Proximité » des membres des comités de veille communautaire et appui en supports didactiques (boîtes à image, équipements de sensibilisation, vidéo projecteurs, etc.)</p> <p>Activités planifiées Produit 2 résultat 2 : Appui à la mise en place d'un partenariat (formation au réseautage, coordination) entre les structures de consolidation de la paix et les institutions de sécurité selon l'approche de la « police de proximité » entre les mécanismes pour la consolidation de la paix et la sécurité. Appui en équipement de communication pour la coordination les mécanismes d'alerte et la réponse rapide (achat de radio HF, etc.) Ateliers d'échanges de connaissances et d'expériences.</p>

2 Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF

m du pays : NIGER

tes du projet : Janvier 2016- Décembre 2017

éorie de changement en bref :

C du Produit 1: Si les connaissances des communautés dans les localités frontalières sont améliorées sur les différentes thématiques en lien avec la sécurité, la citoyenneté, les droits de l'homme, la cohabitation pacifique et le genre de sorte qu'ils adoptent des comportements responsables et non de défiance de l'autorité FDS en matière de sécurité, si les FDS respectent l'éthique et la déontologie de leur profession et si les communautés et les FDS sont engagés ensemble dans la réalisation de projets d'intérêt général, alors ils seront plus enclins à se faire confiance et à coopérer et ils conjugueraient mieux leurs efforts pour garantir la paix, la stabilité pacifique inter et intra-communautaire et partant la sécurité dans les régions frontalières du Niger.

C du Produit 2: Si les communautés frontalières disposent de mécanismes, d'outils et de connaissances pour participer davantage à la gestion des questions de sécurité communautaire et se font davantage confiance, et si les acteurs des mécanismes communautaires de paix et de sécurité interviennent à travers un cadre de coordination qui les réunit avec les autorités et les FDS, alors les communautés seront plus de motivation et de capacités pour mitiger les facteurs de déstabilisation de leurs communautés

Indicateurs	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1	Année 2	Étapes
<p>Indicateur de résultat L1.1</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 2000 personnes</p>	<p>RS1-Produit 1:</p> <p>Les capacités des communautés et des FDS sont renforcées à travers des formations sur différentes thématiques, l'organisation des tribunes citoyennes, d'évaluations participatives sur les enjeux.</p>		<p>Rapport de formation</p> <p>Support didactiques</p> <p>Listes de présence des participants.</p>			<p>Formations de 160 leaders communautaires, 520 jeunes, des 320 femmes, 400 membres d'organisations/associations (tous les groupes comprennent population hôte et réfugiés) sur la citoyenneté, les droits de l'homme, les enjeux sécuritaires et les missions des FDS</p> <p>Formation de 600 FDS et personnel de justice sur les droits de l'homme, les droits et devoirs des réfugiés et le caractère civil et humanitaire de l'asile, l'interaction avec les civils,</p>

		et formulaire de questionnaire) Visibilité	communautaire, les organisations de la société civiles de femmes, de jeunes, les autorités administratives, coutumières et religieuses, les élus locaux et les FDS pour enrichir et adapter l'approche de « sécurité communautaire » dans chaque commune en vue de la consolidation de la paix et de la sécurité Pilotés par le PNUD, avec une participation du staff UNHCR/DGEC-R.
RS1 Produit 2 La collaboration entre les autorités locales (administratives et communautaires), les populations civiles et les institutions de sécurité est améliorée par le dialogue,	Indicateur de résultat 1.1.4 Nombre de femmes et de jeunes participants aux évaluations participatives Niveau de référence: 0 Cible: 30% de femmes Cibles: 40% de jeunes	Compte rendu des activités Liste de présence des participants Outils d'enquête de perception (guide d'entretiens et formulaire de questionnaire) Visibilité	Au cours de ces ateliers d'évaluation participatives, 30 % des participants seront des femmes et 40% seront des jeunes en plus des autorités administratives, coutumières et religieuses, des élus locaux et des FDS.
	Indicateur de résultat 1.2.1 Nombre de projets généraux permettant la cohabitation pacifique des FDS et des populations Niveau de référence : 0 Cible : 40 projets	PV de validation des projets Accuse de réception Plaque commémorative MOU	Projets d'intérêts généraux de courte et moyenne durée par les FDS et les communaires Majorité des projets pilotés par le PNUD, avec quelques projets qui visent spécifiquement à améliorer la cohabitation pacifique entre réfugiés et population haute qui seront pilotés par l'UNHCR.
Indicateur de résultat 1.2.2	Rapport	Activités de masse	

<p>à travers les sensibilisations de masse et de proximité, les campagnes de communication à travers les radios de proximité et les projets d'intérêt généraux.</p>	<p>Nombre d'activités de masse impliquant les FDS et la population organisées pour créer la confiance Niveau de référence : 0 Cibles : 40 activités de masse (sportives, salubrité, culturelles)</p>	<p>d'activités de Budget Accusé réception</p>	<p>(sensibilisations, activités sportives, culturelles, commémoratives en lien avec la paix et la sécurité) et confection de supports de sensibilisation (banderoles, affiches, brochures, prospectus, boîtes à image, etc.) Majorité de sensibilisations pilotées par le PNUD, avec quelques sensibilisations liées aux droits et devoirs des réfugiés, la cohabitation pacifique et le caractère civil et humanitaire pilotés par l'UNHCR.</p>
<p>Indicateur de résultat L.2.3 Nombre des émissions et spots sur la consolidation de la paix communautaires conçus et diffusés par les stations de radios communautaires Niveau de référence : 0 Cible : 2000 émissions et spots.</p>	<p>Rapport d'activité Plan de diffusion des programmes des stations communautaires</p>	<p>Conception et diffusion de messages, de spots radiophoniques et traduction de messages et spots radios en langue nationales autour de 20 sujets/thématiques. Majorité des émissions pilotés par le PNUD, avec quelques émissions liées aux droits et devoirs des réfugiés, la cohabitation pacifique et le caractère civil et humanitaire pilotés par l'UNHCR.</p>	<p>Evolution à travers l'enquête de base et de la fin de projet par le secrétariat du PBF avec la participation des VNU nationales, les staffs des agences et un consultant</p>
<p>Indicateur d'impact RSI P2 Niveau de référence : A évaluer. Cible : 25% d'augmentation de la perception de bonne collaboration entre FDS et</p>	<p>Outils d'enquête de perception (guide d'entretiens et formulaire de questionnaire)</p>	<p>Evolution à travers l'enquête de base et de la fin de projet par le secrétariat du PBF avec la participation des VNU nationales, les staffs des agences et un consultant</p>	<p>Evolution à travers l'enquête de base et de la fin de projet par le secrétariat du PBF avec la participation des VNU nationales, les staffs des agences et un consultant</p>

	population,			externe.
	Indicateur de résultat 2 a Niveau de référence : Cible :			
	Indicateur de résultat 2 b Niveau de référence : Cible :			
RS2 Produit 1 Des mécanismes communautaires d'alerte précoce basés sur l'approche de « sécurité communautaire » sont mis en place et fonctionnels, mis en place et fonctionnels	Indicateur de résultat 2.1.1 Nombre des comités de veille/paix et sécurité mise en place/redynamisées Niveau de référence : 0 Cible : 8 comités	Rapport d'activité, Liste des membres du comité et TDR des comités.	Appui pour la mise en place/redynamisation de mécanismes de paix dans les communes selon l'approche « Police de proximité ». Pilotes par le PNUD, UNHCR assure que les réfugiés sont inclus.	
	Indicateur de résultat 2.1.1 Nombre des formations des comités de veilles/paix et sécurité en SAP Niveau de référence : 0 Cible : 16 formations	Rapport d'évaluation et de formation Exemplaire de supports didactiques Supports de visibilité Accusé de réception Liste de présence	Formation en SAP, formation sur l'approche de « Police de Proximité » des membres des comités de veille communautaire et appui en supports didactiques (boîtes à image, équipements de sensibilisation, vidéo projecteurs, etc.) Pilotes par le PNUD, staff UNHCR contribue des modules liés aux réfugiés.	

	Indicateur d'impact RS2 P2 Nombre d'incidents en matière de sécurité évités et/ou rapportés par les comités de veille Niveau de référence : 0 Cible : 75% d'incidents sécuritaires dans les zones ayant des comités de veille rapportés	Rapports des risques et d'incidents					
RS2 Produit 2 Des mécanismes de coordination efficace et inclusif des interventions des différents acteurs en vue de la « coproduction » de la paix et à la sécurité sont mis en place et opérationnels (des appuis en équipements radios HF, etc.)	Indicateur de résultat 2.2.1 Nombre des formations sur le cadre du partenariat de Police de proximité. Niveau de référence : 0 Cible : 16 formations	Liste des participants Compte rendu de formation Supports de formation					Formations au réseautage, coordination, etc des différents mécanismes pour la consolidation de la paix et la sécurité. Pilotes par le PNUD, staff UNHCR contribue des modules liés aux réfugiés.
	Indicateur de résultat 2.2.2 Nombre des mécanismes d'alerte et de réponse en lien avec la paix et la sécurité fonctionnels et opérationnels. Niveau de référence : 0 Cible : 11	Accusé réception des équipements et rapport de vérification sur leur installation effective.					Appui en équipement de communication et son utilisation pour la coordination les mécanismes d'alerte et la réponse rapide (achat de radio HF, etc.). Pilotes par le PNUD.
	Indicateur de résultat 2.2.3 Nombre de réunions de coordination pour la consolidation de la paix et la sécurité organisées entre les FDS et les communautés Niveau de référence : 0 Cible : 40 réunions	Compte rendu de réunion Procès verbal d'installation Couverture médiatique Liste de présence					Réunions de coordination par commune et 1 atelier d'échanges de connaissances et d'expériences par commune. Pilotes par le PNUD, staff UNHCR participe.

		<p>L'évaluation initiale et finale va analyser cette composante.</p>				<p>L'évaluation initiale et finale va analyser cette composante.</p>
		<p>Management : élaboration des TDRs et le recrutement et le déploiement de 3 VNU Nationaux qui seront affectés dans les communes Gougaramé, Tilia et Bankirare. Pilotes par le PNUD.</p>				<p>Management : élaboration des TDRs et le recrutement et le déploiement de 3 VNU Nationaux qui seront affectés dans les communes Gougaramé, Tilia et Bankirare. Pilotes par le PNUD.</p>
<p>Indicateur d'impact RS2 P2 Pourcentage des communes qui inscrivent et mobilisent les ressources pour la coordination entre FDS et comités de veille à travers les PDC. Niveau de référence : 0 Cible : 30%</p>				<p>8 et de</p>	<p>PDCs des communes niveau de financements.</p>	